

# SCANDALES SANITAIRES SCANDALE DÉMOCRATIQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE • 26 SEPTEMBRE 2019

## CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION E3M



L'association E3M (Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages), créée en 2001, est favorable à la vaccination.

Mais consciente des ravages induits par la présence d'aluminium dans les vaccins, elle milite pour un financement massif et rapide en faveur d'une recherche publique et indépendante et revendique l'application du principe de précaution avec la mise à disposition de vaccins sans aluminium.

→ L'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal, selon la théorie en vigueur jusque dans les années 2000, était censé être éliminé par voie urinaire dans les 15 jours suivant la vaccination. Les recherches internationales (dont celles du Pr Gherardi de l'Hôpital Henri Mondor à Créteil) ont clairement démontré que c'était faux. L'aluminium migre dans l'organisme et s'accumule dans des organes du système immunitaire et dans le cerveau, notamment en fonction du profil génétique du receveur (publication [en anglais](#) et [français](#)). Or, l'aluminium se révèle être neurotoxique.

→ Les rares études censées démontrer l'innocuité de ce vieil adjuvant sont sans valeur scientifique (publication [en anglais](#) et [français](#)). Pourtant, elles demeurent l'unique référence des autorités sanitaires pour justifier sa présence dans les deux tiers des vaccins.

→ L'aluminium vaccinal est à l'origine de la myofasciite à macrophages (assimilable à une encéphalomyélite myalgique / syndrome de fatigue chronique), pathologie très invalidante (78% des malades sont en invalidité totale, 18% en invalidité partielle). Il pourrait être impliqué dans la survenue d'autres pathologies dont l'autisme, [les récentes découvertes du Pr Exley](#) nous alertent sur les importantes quantités d'aluminium retrouvées dans les tissus cérébraux de personnes atteintes d'autisme.

→ Une alternative à l'aluminium existe : le phosphate de calcium (mis au point par l'Institut Pasteur et utilisé dans tous ses vaccins de 1974 à 1986). [Une analyse de la littérature internationale](#) atteste de son excellente capacité à remplacer l'aluminium.

L'application du principe de précaution est d'autant plus justifiée que les autorités sanitaires n'hésitent pas à le mettre en œuvre dans des circonstances bien moins inquiétantes. Ainsi, l'Agence européenne du médicament a demandé la suspension d'un produit de contraste en IRM, bien « qu'aucune conséquence clinique consécutive à ces dépôts de gadolinium dans le cerveau n'a été rapportée à ce jour » ([information ANSM](#)).

Pourquoi la même mesure n'est-elle pas adoptée pour l'aluminium vaccinal, alors que la population mondiale est concernée par la sécurité des vaccins ?

E3M a mené l'enquête durant de longues années. Tout au long de l'histoire de l'aluminium vaccinal, et au mépris de toute considération pour les victimes, les autorités de santé se sont évertuées à nier l'évidence. Les preuves sont apportées dans un article d'E3M publié par [la revue ContreTemps](#) dans son numéro de juillet 2019. Les conflits d'intérêts des leaders d'opinion avec l'industrie pharmaceutique y sont clairement démontrés.

**Des centaines de milliers de personnes souffrent, sont épuisées en permanence, avec en corollaire une vie personnelle (et souvent familiale) détruite.**

**Des malades sont en errance de diagnostic et de soin, et nul n'en connaît le nombre car l'omerta est la règle.**

**Pour elles, pour l'ensemble de nos concitoyens, et si l'on souhaite un retour de la confiance dans la vaccination et dans les instances de régulation, IL FAUT AGIR DE TOUTE URGENCE !**

**Ce texte est disponible et téléchargeable avec tous les liens actifs en page actualités sur le site [vaccinssansaluminium.org](http://www.vaccinssansaluminium.org)**

### CONTACTS PRESSE

Didier LAMBERT, co-président E3M

[didier.lambert@asso-e3m.fr](mailto:didier.lambert@asso-e3m.fr) / Tél : +33 6 72 41 20 21

Sites : <https://www.vaccinssansaluminium.org/> • <http://www.asso-e3m.fr/>

Médias avec l'intitulé POUR DES VACCINS SANS ALUMINIUM :

[Youtube](#), [Flickr](#), [Facebook](#) et [Twitter](#)



**Une Charte de l'expertise**, votée par les parlementaires après « l'affaire du Mediator », est applicable depuis 2013. Elle est censée mettre fin aux situations de conflits d'intérêts lors d'expertises réalisées par les commissions, conseils, autorités ou organismes notamment à la demande du ministre chargé de la santé. Cette Charte est régulièrement violée, par exemple par le Haut Conseil de Santé Publique ou la Commission Fischer sur l'élargissement de l'obligation vaccinale, dans le silence général.

L'une des nombreuses mesures à adopter de toute urgence est de renforcer cette Charte de l'expertise. Des poursuites pénales doivent être prévues en cas d'infraction caractérisée à la Charte, et toute décision prise ou tout avis donné par un organisme n'ayant pas respecté la Charte doit pouvoir être annulé par le tribunal administratif.